

Consultation électronique de l'Assemblée Générale de la CCI Nice Côte d'Azur  
du 2 au 4 février 2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DELIBERATION PORTANT SUR  
DES AVIS RENDUS PAR LA CCI NICE COTE D'AZUR EN MATIERE D'URBANISME

**Consultation électronique de l'Assemblée Générale** de la CCI Nice Cote d'Azur, telle que prévue aux articles D711-71-1 du Code de Commerce, et 40 du Règlement Intérieur de la CCINCA, débutée le mardi 2 février à 11h16 et clôturée le jeudi 4 février 2021 à 18h00.

Mesdames et Messieurs SAVARINO Jean-Pierre - Président, NICOLETTI Pascal - 1<sup>er</sup> Vice-Président, CHAIX Bernard - Vice-Président, LACHKAR Laurent - Vice-Président, SFECCI Daniel - Vice-Président, CHEVILLON Michel - Vice-Président, BRUT Karine - Trésorier, GRECH Stéphane - Trésorier adjoint, LECHACZYNSKI Anne – Secrétaire, PAUL Fabien - Secrétaire, **Membres du Bureau.**

Mesdames et Messieurs BATEL Claude, BOVIS Jessica, CARLADOUS Laure, CASTELLANI Maryse, CERAGIOLI Geneviève, CHAUMIER Eric CIPPOLINI Denis COSTAMAGNA Anne, COURTADE Anny DESJARDINS Philippe, FOURQUIN Frédéric, GABAS Valérie, GAMON Christophe, GASTAUD-DAVID Fabienne, GAUTIER Philippe, GENETELLI Patrick, GINO Bertrand, , IPPOLITO Philippe, IVALDI Dominique, KLEYNHOFF Bernard, KOTLER Jacques, LABAT André, LONDEIX Laurent, MANE Jean, MESSINA Cédric, MOULARD Patrick, MOURET Bernard, NIDDAM Ilan, PEGLION Jean-Philippe, REBUFFEL Claudine, RENAUDI Philippe, SALUSSOLIA Brigitte, SOURAUD Emmanuel, VALENTIN Bruno, VOISIN Thierry, **Membres Elus.**

*soit un total de 45 membres titulaires votants sur 57*

---

## NON VOTANTS

---

Mesdames et Messieurs BREMOND Lydie, CALVIERA Stéphanie, CHALEIL Laurence, DI NATALE Paul-Marie, ESTIN Max, GUITTARD Cynthia, LIZZANI Elisabeth, PICHARD MAUREL Corinne, PICOLET Lionel, ROUX Robert, SCARAMOZZINO Christine, TEBOUL Thierry, **Membres Elus.**

*soit un total de 12 membres titulaires votants sur 57*

*45 Membres élus votants sur 57 membres en exercice composant l'Assemblée Générale de la CCI Nice Côte d'Azur : le quorum étant atteint, l'Assemblée a pu valablement délibérer.*

---



## EXPOSÉ

### AVIS AVAP

TERRITOIRE	TYPE DE PROCEDURE	AVIS
AVAP Nice Janvier 2020	<p>Création d'une Aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP) Commune de Nice</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Tissu commercial de proximité</b> : environ 4 500 cellules concernées par des mesures esthétiques imposées sur les devantures commerciales. Vigilance nécessaire vis-à-vis de la situation économique actuelle. Propositions de modification de la rédaction de certains articles dans le but de privilégier la protection et la préservation des architectures existantes sans surcoût excessif pour l'exploitant et les porteurs de projets.</li><li>• <b>Port de Nice</b> : une partie du port se situe dans le périmètre de l'AVAP avec la dénomination « quartier à dominante végétale ». Demande de suppression de cette représentation graphique qui est contradictoire avec l'activité portuaire existante voire d'exclure totalement le port du périmètre de l'AVAP.</li></ul>	Avis favorable avec une réserve

### AVIS PLU

TERRITOIRE	TYPE DE PROCEDURE	AVIS
Cannes 21 déc.-20	<p>Modification n°1 PLU</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Changement zonage Thalès Alenia Space</b> : harmonisation avec l'extension de la zone UKf à la place de la zone Ura. Règlement qui permet la réalisation de projet à court terme</li><li>• <b>Ajustements secteurs plan masse</b> : évolutions et créations de nouveaux îlots. Des activités sont parfois présentes en rez-de-chaussée, demande de précisions</li><li>• <b>Modification du règlement</b> : volonté de faciliter l'implantation de panneaux solaires et photovoltaïques en toiture au sein des zones d'activités industrielles (UK)</li></ul>	Avis favorable
Métropole Nice Côte d'Azur 21 déc.-20	<p>Modification simplifiée n°1 PLUM</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Modifications des dispositions générales</b> :<ul style="list-style-type: none"><li>✓ Moins de contraintes pour les commerces et services de moins de 300 m<sup>2</sup> concernant le stationnement des deux-roues motorisés</li><li>✓ Modification de l'article concernant les aires de livraison ; demande d'imposer une aire de poids lourd pour tous les commerces de plus de 1 200 m<sup>2</sup> de surface de plancher SDP sur la commune de Nice</li></ul></li><li>• <b>Évolutions règlementaires</b> :<ul style="list-style-type: none"><li>✓ <u>Cagnes-sur-Mer / projet Villette</u> : plusieurs évolutions dont certaines concernent les aires de livraison qui ne seront plus réglementées dans ce projet. <b>La réserve porte sur ce point.</b></li><li>✓ <u>St Etienne de Tinée / quartier du Bourguet</u> : interdiction des commerces alimentaires sur 2 ZAE mixtes (UZa6) afin de préserver l'attractivité du cœur du village</li></ul></li><li>• <b>Ajustements des zonages graphiques</b><ul style="list-style-type: none"><li>✓ <u>Levens</u> : ajustement du zonage par rapport au projet des Traverses afin de rendre l'opération viable</li></ul></li></ul>	Avis favorable avec une réserve



**CONSIDERANT :**

- ▶ Que l'Assemblée Générale du 24 juin 2013 a habilité le Bureau, conformément aux textes en vigueur, à préparer les projets de délibération en matière d'avis d'urbanisme sur les bases des documents d'urbanisme qui nous sont présentés au fur et à mesure que les Plans Locaux d'Urbanisme sont lancés en révision,
- ▶ Conformément aux textes en vigueur art. R711-33 du Code de Commerce, art. 29 de notre Règlement Intérieur homologué le 26 aout 2015,

**DECIDE :**

De donner les avis précisés dans le tableau ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus,

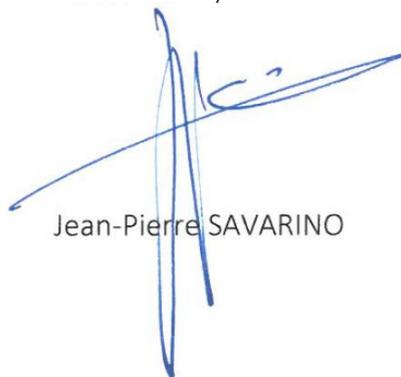
Pour extrait conforme,

**Nombre d'inscrits : 57**  
**Votants : 45 (quorum : 29, atteint),**  
**Abstention : 1          Contre : 0                          Pour : 44**

Cette demande est approuvée à l'unanimité.

Nice, le 5 février 2021

Le Président,



Jean-Pierre SAVARINO